



asbl SOCOBEL
Société de Contrôles Belges & Européens
Organisme de Contrôle Agréé par l'État
S.E.C.T.- Engins de levage - Ascenseurs
Installations Electriques

Siège Social & de correspondance: Rue des Bada 7
B-4317 LES WALEFFES
TVA: BE 875 896 340
ING: 340-0864401-72
Tel : 019/32 63 11
Fax : 019/56 73 38
E-Mail: secretariat@socobel.be

Affaire : E05/0100/20141119/02

Date de visite : 19/11/2014

RAPPORT D'EXAMEN DE CONFORMITE/ DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE A BASSE ET TRES BASSE TENSION

Lieu de visite	Responsable des travaux	Proprietaire/Gestionnaire
Nom,Prénom : RIGA	Nom,Prénom : RIGA	Nom,Prénom : RIGA
Rue : de Huy 4/8	Carte ID : 591-9405739-42	Rue : Du Tumulus 12
B-4300 WAREMME	Tva :	B-FAIMES 4317

1. Conclusion :

- L'installation est conforme au RGIE. La prochaine visite est à prévoir avant le : 19-11-2039 délai prescrit par la réglementation en vigueur.
- L'installation n'est pas conforme au RGIE. La prochaine visite est à prévoir avant le : --/--/-- Par le même organisme de contrôle.
- Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment du contrôle doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas ou, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max.1 an des infractions subsistent l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à l'administration de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

2. Type de controle

Base de l'examen : RGIE et de la procédure interne : PRO-INS-E-02-01 02

<input checked="" type="radio"/> Art:270	<input type="checkbox"/> Temporaire	<input type="checkbox"/> Mise en usage	<input checked="" type="checkbox"/> Modification	<input type="checkbox"/> Extension	<input checked="" type="radio"/> Art:86	<input checked="" type="checkbox"/> Unité d'habitation
<input type="radio"/> Art:271		<input type="checkbox"/> Périodique	<input type="checkbox"/> Contrôle		<input type="radio"/> Art:87	<input type="checkbox"/> Unité de travail domestique
<input type="radio"/> Art:276 Renforcement					<input type="checkbox"/> Art:271b	<input type="checkbox"/> Partie commune
<input type="radio"/> Art:276b Transfert de propriete					<input checked="" type="checkbox"/> Art:278	<input type="checkbox"/> Autre

3. Données générales de l'installaiton

Données distributeur => Nom du GRD : TECTEO

EAN : Non Communiqué Compteur non placé

Protection de branchement : A/MAX. à placer. Colonne d'alimentation type : non visible Section : non visible

Données installation :

Tension nominale : 230V - Courant nominal max : 50 A - Type de prise de terre boucle de terre piquets non-visible

Cable d'alimentation tableau principal => type : V.O.B - section : 2x6 mm² - Nombre de tableau électrique : 3 - Nombre de circuits électrique : 14

Description installation : ----- 0 si revisite, voir plan suivant rapport : 0

Disp.de Sect. Gén : 63 A / 300 mA -

4. Mesures - Tests - Contrôles visuels - Scelle :

Contact dir. Contact Indir. Montage - Appareils - Matériels - I > section - Schémas - Contrôle boucle de défaut

Résistance de dispersion de la prise de terre : 10 Ω / Isolement général : 3,2 MΩ Continuité de terre Test de dispositif diff.

Le dispositif différentiel général : était plombé - a été plombé - n'a pas été plombé - n'est pas plombable - absence de différentiel

5.Infractions :

Infractions:Néant	Remarques:Néant
-------------------	-----------------

Inspecteur (Nom et Signature)

Le demandeur (Signature)

Visa du GRD

Pour SoCoBel ASBL

Mr Didier Lavet

Ce rapport comporte 0 annexe(s)

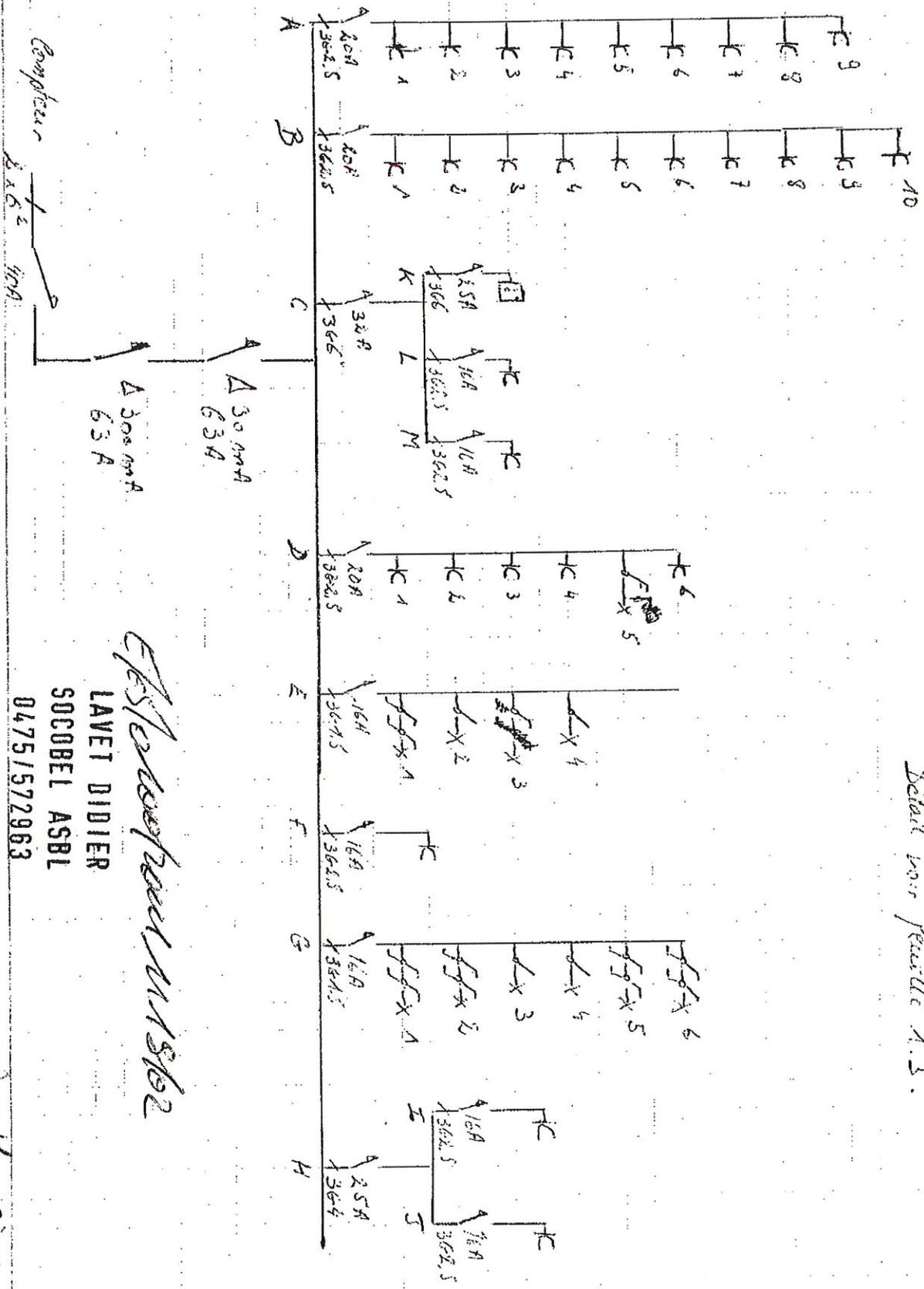
RAP/SCB/E02-01

VERSION D-REV 01 - Date d'application 01/10/2013

En vertu de l'article 14 du titre II, chapitre IV, section III du code BET, le présent document devra être fourni au CPPT lors de la prochaine réunion. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de SoCoBel
Krachtens art. 14 van titel II, hoofdstuk IV, sectie III van de Codex, moet dit document ter kennis worden gebracht van het comité van Veiligheid, Gezondheid en Verfraaiing der werkplaatsen, tijdens de eerstvolgende vergadering.
De reproductie van dit verslag wordt enkel in zijn geheel en met de schriftelijke goedkeuring van SoCoBel toegestaan



Detail pour Perille 4.3.

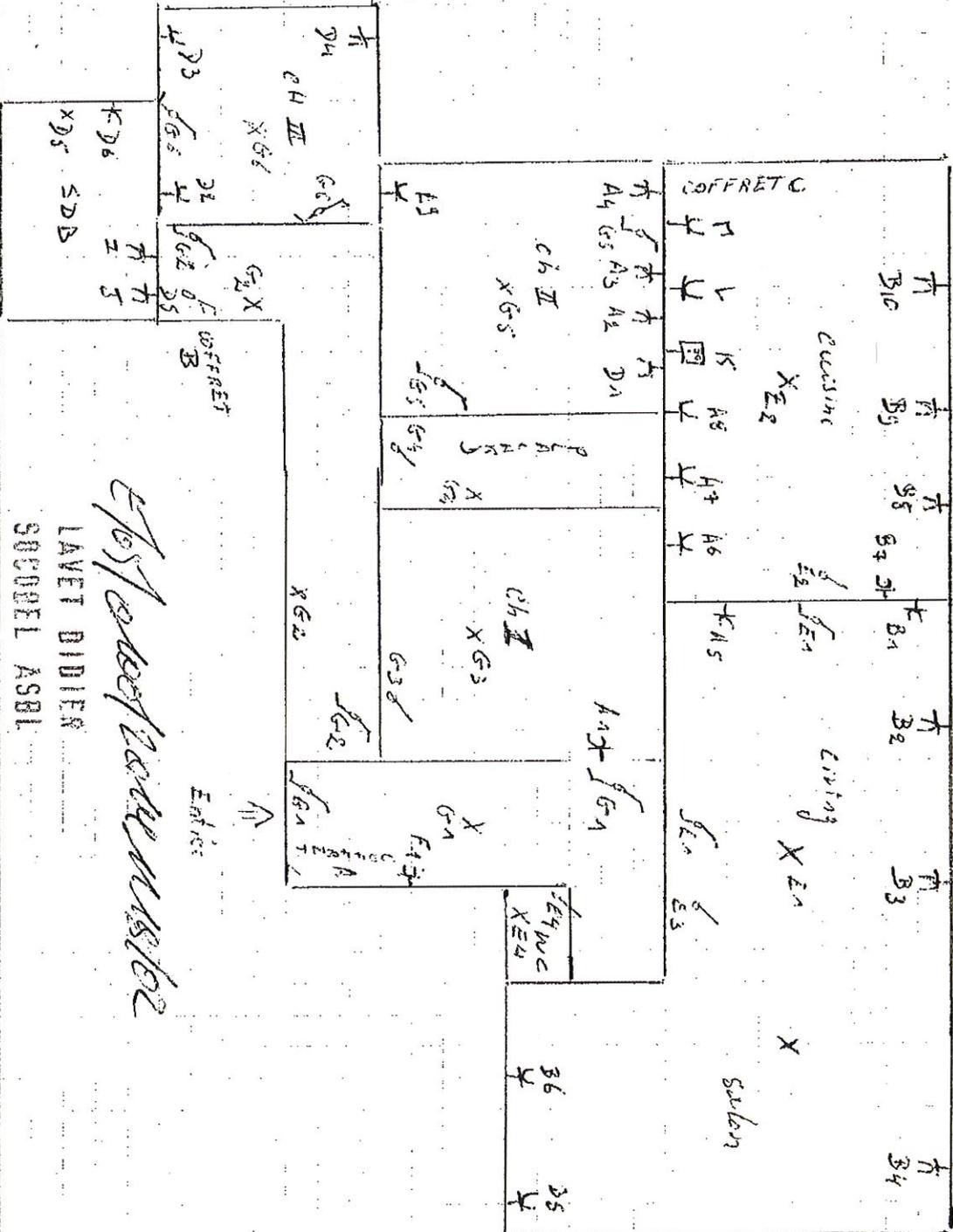


EST/ASBL
 LAVET DIDIER
 SOCOBEL ASBL
 0475/572963

15/11/2011

North RIG 9
 Rue des Trumelles n°2
 4377 FAINES

1/2



15/11/2002

LAVET DIDIER
SOCIETE ASBL

0475/572963

ASBL/2002

212

